



A LA UNE

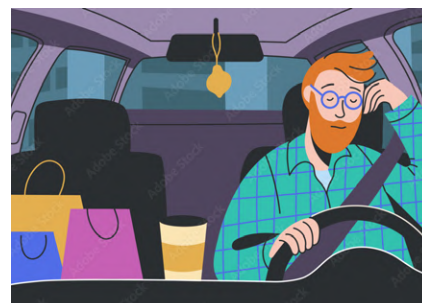
La somnolence et la santé mentale

Le vendredi 14 mars 2025, l'Institut national du sommeil et de la vigilance (INSV) a organisé la 25^e Journée du Sommeil. Cette édition a mis en lumière un sujet de santé publique majeur : la somnolence et ses liens avec la santé mentale. Entre conférences, ateliers et rencontres avec des spécialistes, cet événement national visait à sensibiliser le grand public aux dangers de la somnolence et aux solutions pour retrouver un sommeil de qualité.

Somnolence diurne : un fléau sous-estimé

D'après l'INSV, près d'un adulte sur cinq en France souffre de somnolence régulière, impactant son quotidien et sa vigilance. La somnolence diurne se définit comme un besoin incontrôlable de dormir en journée, même après une nuit de repos. Ce phénomène touche particulièrement les travailleurs en horaires décalés, les personnes souffrant de troubles du sommeil, et plus largement ceux dont l'hygiène de sommeil est altérée par des habitudes inadéquates.

Les conséquences de la somnolence sont multiples. Elle accroît les troubles de l'humeur, favorise le développement de maladies chroniques (diabète, maladies cardiovasculaires) et peut entraîner des accidents graves. Une enquête de l'INSV révèle que 12 % des conducteurs ont dû s'arrêter pour dormir au cours de l'année passée et que 3 % se sont assoupis au volant en conduisant. Cette problématique touche également l'efficacité au travail et la concentration au quotidien.



Quand le manque de sommeil nuit à la santé mentale

Le lien entre sommeil et santé mentale est désormais bien documenté. L'INSV met en évidence une corrélation forte entre troubles du sommeil et troubles anxiodépressifs. L'enquête INSV/MGEN 2023 révèle que 35 % des personnes anxieuses souffrent d'insomnies et que plus de la moitié des insomniaques présentent des signes d'anxiété. Ce cercle vicieux, où le manque de sommeil accentue les troubles psychologiques et inversement, constitue un enjeu majeur de santé publique.

Les troubles du sommeil ne se contentent pas d'impacter l'humeur : ils modifient profondément la manière dont notre cerveau régule les émotions, augmentant la vulnérabilité au stress, à l'irritabilité et à la dépression. À long terme, un sommeil de mauvaise qualité peut même altérer les capacités cognitives et réduire la résilience face aux épreuves du quotidien. Face à ces constats, il devient essentiel de promouvoir une meilleure hygiène de sommeil pour préserver un équilibre mental stable et améliorer la qualité de vie.

Comment prévenir la somnolence ?

Pour améliorer son sommeil et éviter les épisodes de somnolence, voici quelques recommandations :

- Respecter un rythme régulier : se coucher et se lever à heures fixes, même le week-end.
- Éviter les écrans avant de dormir : la lumière bleue retarde l'endormissement.
- Créer un environnement propice au sommeil : Une chambre calme, fraîche (18 °C) et obscure favorise un sommeil réparateur.
- Privilégier une bonne literie : un matelas et des oreillers adaptés sont essentiels.
- Pratiquer la micro-sieste : 10 à 20 minutes après le déjeuner aident à recharger les batteries.
- Consulter un spécialiste en cas de troubles du sommeil : certains problèmes comme l'apnée du sommeil nécessitent une prise en charge médicale.

Un événement pour s'informer et agir : la 25^e Journée du sommeil est l'occasion idéale pour mieux comprendre les mécanismes du sommeil et son rôle clé dans notre bien-être global. Partout en France, des centres du sommeil et des structures spécialisées proposeront des consultations gratuites, des conférences et des ateliers pratiques.



Nouveau site intranet dédié à l'égalité professionnelle et à la diversité


Égalité professionnelle et diversité

Recherche ...

Accueil
Actualités
Les acteurs et actrices ▼
La labellisation
Les actions ▼
Les dispositifs d'écoute ▼
Formulaire de signalement

Actualités


Actions et bonnes pratiques en faveur de l'égalité professionnelle : l'exemple de la salle de lactation
Publié le : 11 Février 2025


Objectif 2025 : tous accessibles !
Publié le : 11 Février 2025


Communication sans stéréotype
Publié le : 27 Janvier 2025

Un [nouveau site intranet](#) dédié à l'égalité professionnelle et à la diversité vient d'être lancé. Cette nouvelle plateforme a été conçue afin de faciliter l'accès des agents aux informations et aux outils essentiels dans ces domaines.

Vous y retrouverez notamment l'[annuaire des référentes et référents égalité professionnelle et diversité \(RED\)](#), les [dispositifs d'écoute](#), le [formulaire de signalement](#), des [guides pratiques](#) et des [formations](#).

Les résultats du baromètre de l'administration territoriale de l'État (ATE)

Du 8 octobre au 10 décembre 2024, la DRH ministérielle, en lien avec la direction des missions de l'administration territoriale et de l'encadrement supérieur (DMATES), a proposé à l'ensemble des agents de participer au 1^{er} baromètre social de l'ATE commun aux périmètres, préfectures, sous-préfectures, SGCD et DDI.

Celui-ci fait suite aux précédents baromètres de 2020 pour les agents de DDI et de 2021 pour les agents de préfectures et SGCD. Cette édition commune vise à permettre un suivi dans le temps, comme la DRH ministérielle s'y était engagée auprès des organisations syndicales, du ressenti des agents en matière d'organisation, de qualité de vie et de conditions de travail.

La réalisation de l'enquête et l'exploitation des résultats ont été effectuées par l'institut de sondage IPSOS.

Le taux de participation est en augmentation par rapport aux baromètres précédents : 35 % des agents ayant répondu au questionnaire, soit 20 684 répondants, 27 700 commentaires et suggestions déposés.

Le questionnaire a été élaboré de façon partagée lors de trois groupes de travail avec les organisations syndicales siégeant en formations spécialisées des CSA des périmètres préfectures/SGCD et DDI au mois de juin 2024.

Les [résultats locaux](#) seront présentés devant les instances des formations spécialisées départementales au cours du premier semestre et permettront d'identifier les priorités d'actions locales et spécifiques à chaque structure.

La DRH ministérielle, l'ensemble du réseau RH et les directions sont attentifs aux résultats de ce baromètre pour améliorer la qualité de vie au travail des agents d'administration territoriale de l'État.

Pour en savoir plus :

Site Intranet de l'action sociale / Actualités : <https://actionsociale.interieur.rie.gouv.fr/>



Les effets des pollens sur la santé

L'exposition de la population aux pollens constitue un enjeu de santé publique compte tenu du nombre de personnes concernées par des allergies en France : de l'ordre de 20 % des enfants à partir de 9 ans et de 30 % des adultes, en augmentation ces dernières années dans les pays industrialisés.



Quels sont les effets d'une allergie aux pollens sur la santé ?

Chez les plantes à graines, les pollens contiennent les gamètes mâles. Transportés en grande quantité par le vent, ils sont donc essentiels pour la reproduction des végétaux.

Or, certains de ces pollens (par exemple les pollens issus des bouleaux, des graminées, des cyprès ou de l'ambrosie) provoquent, au contact avec les yeux ou les voies respiratoires (nez, bouche), des réactions plus ou moins invalidantes :

Certains polluants chimiques de l'air peuvent modifier la réaction allergique en agissant soit sur les grains de pollen, soit directement sur les malades. Ainsi, les symptômes de l'allergie peuvent être plus importants en cas d'épisode de pollution.

Enfin, le changement climatique a également un effet sur certains pollens : précocité de la date de début de pollinisation, augmentation de la quantité de pollens produite, prolifération de certaines espèces du sud vers le nord, ...

L'allergie aux pollens, qui touche une part significative de la population, se manifeste principalement par des symptômes respiratoires et oculaires. Voici un résumé des informations clés concernant les risques allergiques liés aux pollens :

Les manifestations de l'allergie aux pollens

La rhinite allergique, également connue sous le nom de "rhume des foins", elle se caractérise par des éternuements, un nez qui gratte, une congestion nasale et un écoulement nasal clair.

La rhino-conjonctivite allergique, elle inclut des symptômes oculaires tels que démangeaisons, rougeur et larmoiement.

L'asthme allergique : les personnes allergiques peuvent également éprouver des difficultés respiratoires, une respiration sifflante et des épisodes de toux.

Les gestes de protection

Pour limiter l'exposition aux pollens et atténuer les symptômes, voici quelques conseils :

- Limitez votre exposition en restant à l'intérieur pendant les pics de pollinisation.
- Suivez votre traitement médical.
- Rincez vos cheveux le soir pour éliminer les pollens.
- Aérez votre domicile pour une courte période, de préférence le matin ou le soir.
- Évitez de faire sécher le linge à l'extérieur.
- Gardez les vitres de votre voiture fermées.
- Limitez les activités sportives en extérieur pendant les périodes de forte pollinisation.

La consultation médicale

Si vous présentez des symptômes répétés, il est conseillé de consulter un médecin ou un allergologue pour un diagnostic approprié et un traitement. Votre pharmacien peut également vous fournir des conseils utiles.

Pour des informations plus détaillées sur les risques d'allergie en fonction de votre département, vous pouvez consulter la [carte du Risque d'Allergie aux Pollens](#) proposée par le Réseau national de surveillance aérobiologique (RNSA) et les recommandations.

Pour en savoir plus :

Site Santé.gouv.fr : [Effets des pollens sur la santé](#)

Site Service-public.fr : [Pollens : risques allergiques élevés](#)



Vous souhaitez bénéficier de plus de temps pour lire la lettre de l'action sociale chez vous ?

Vous partez en retraite et souhaitez continuer à suivre l'actualité du ministère de l'Intérieur avec la lettre d'action sociale et l'Acturetraite ?

Une solution : adressez-nous votre adresse électronique personnelle sur la boîte : action.sociale@interieur.gouv.fr avec vos nom, prénom et votre position administrative (en activité ou en retraite).

Vous recevrez ainsi les lettres électroniques « Action sociale Infos » mensuelle et « Acturetraite » annuelle et serez informé(e) régulièrement de l'actualité sociale ministérielle et interministérielle.

Lutter contre la sédentarité au travail

Les Journées internationales de la sédentarité et de la santé au travail, célébrées respectivement le 7 et le 28 avril, soulignent l'importance cruciale de l'activité physique dans notre quotidien. Selon l'Organisation mondiale de la santé (OMS), la sédentarité est la quatrième cause de mortalité mondiale et la première cause de mortalité évitable. Elle augmente les risques d'obésité, de diabète, d'hypertension artérielle, de maladies cardiovasculaires et de certains cancers.

En France, environ 17 % des jeunes âgés de 6 à 17 ans sont en surpoids, dont 4 % souffrent d'obésité.

Pour prévenir ces chiffres alarmants, il est recommandé de bouger au moins 60 minutes par jour, ce qui est essentiel pour diminuer le risque d'obésité. La pratique régulière d'activités physiques dès le plus jeune âge favorise une croissance harmonieuse et un maintien d'un poids corporel idéal. Les recommandations du Programme national nutrition santé encouragent également des activités intenses au moins trois fois par semaine.

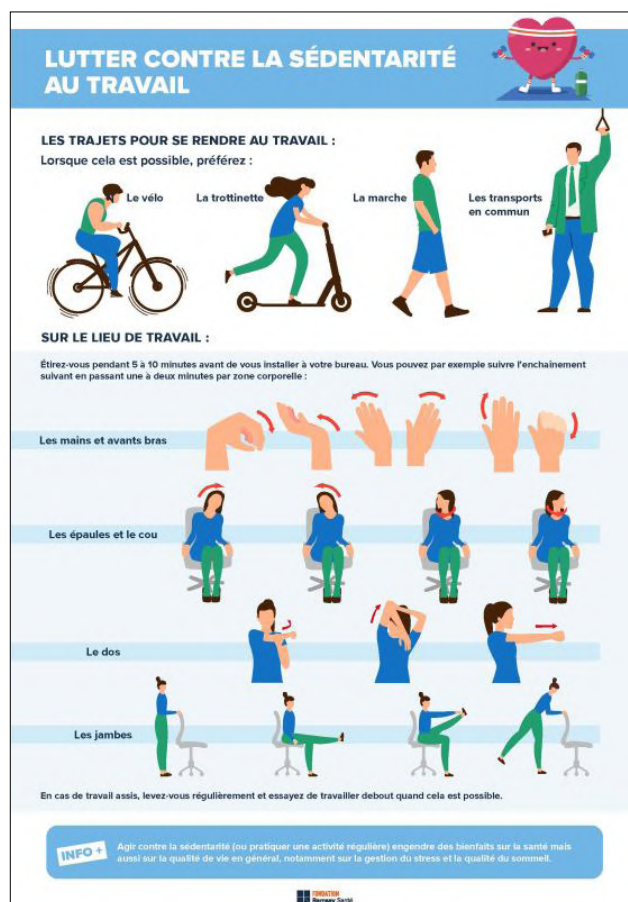
Dans le cadre professionnel, la médecine du travail est un acteur majeur pour instaurer des programmes de qualité de vie au travail. Ces derniers visent la réduction de la sédentarité des employés, notamment à travers l'aménagement d'espaces de travail ergonomiques et la mise en œuvre de pauses actives. Inciter des déplacements à pied ou à vélo et organiser des exercices sur le lieu de travail sont des stratégies fortement recommandées.

Ainsi, intégrer une approche préventive face à la sédentarité contribue non seulement à la santé physique et mentale des salariés, mais améliore également leur environnement et l'ambiance de travail.

Des conditions de travail optimales et pérennes sont les clés de voutes incontournables pour le bien-être de tous.

Source/ Site du ministère du Travail, de la Santé, des Solidarités et des Familles :

[Activité physique et sportive : un atout santé pour les jeunes](#)



Mentalo : une application pour identifier ce qui impacte le moral des jeunes



Mentalo est une application qui permet de participer à une étude d'envergure sur la santé mentale des jeunes de 11 à 24 ans. Les résultats de cette enquête menée par l'Inserm ont pour but d'identifier les facteurs qui favorisent ou dégradent le bien-être mental des personnes entrant dans cette tranche d'âge.

Pourquoi cette application ?

L'Institut national de la santé et la recherche médicale (Inserm) lance une enquête auprès des jeunes via son application [Mentalo](#). Cette plateforme a pour objectif de mieux cerner les attentes des jeunes âgés de 11 à 24 ans, afin de leur apporter un accompagnement personnalisé et de prévenir et/ou traiter au plus tôt la dégradation de leur santé mentale.

Le mal-être des jeunes peut prendre des aspects différents : dépression, anxiété, détresse, sentiment de solitude... Les sources peuvent être diverses : études, orientation, avenir scolaire ou professionnel, famille, politique et état du monde.

Comment ça marche ?

Lors de votre première connexion à [Mentalo](#), les 4 étapes de la démarche vous sont indiquées :

- Parler de toi » ;
- Donner 7 fois des nouvelles dans l'année en 5 minutes » ;
- Suivre ton avancée » ;
- Être ambassadeur en invitant tes amis ».

Les données sont confidentielles.

Il faut dans un premier temps créer son compte.

L'enquête comprend ensuite une série de 4 questions qui évaluent le niveau de dépression et d'anxiété, avec des modules complémentaires élaborés par les jeunes. Une fonctionnalité vocale leur permet aussi de répondre aux questions.

Le questionnaire prend environ 5 minutes et chaque participant sera interrogé à 7 reprises durant 1 an via l'application.

L'application sera active jusqu'en mai 2026.

Pour en savoir plus : Source [Service-Public.fr](#)

Appel à candidature 5^e promotion SYMBI'Ose

Dans le cadre du plan « Climat et Biodiversité » du ministère de l'Intérieur, l'incubateur SYMBI'Ose a pour vocation de faire émerger des initiatives innovantes qui accélèrent la transition écologique du ministère.

Depuis sa création, 38 agents ont bénéficié du programme et de nombreux projets ont déjà vu le jour, comme l'application Envirogend qui permet d'améliorer la prise en charge des infractions environnementales par les forces de l'ordre, ou Electromobilité pour faciliter l'usage par les agents des véhicules électriques à leur disposition.

L'incubateur propose un véritable parcours d'intrapreneuriat, où les projets les plus ambitieux pourront faire l'objet d'un accompagnement jusqu'à leur déploiement.



> **Candidatez dès aujourd'hui au programme jusqu'au 30 avril en proposant vos idées sur la [plateforme](#) :**

Si vous faites partie des 20 projets présélectionnés à l'issue de la phase de candidature, vous serez invité à participer au « Créathon », une journée d'idéation sur Paris le 16 juin 2025. Durant cette journée, les candidats préciseront leurs idées et seront accompagnés par un coach. Un jury représentatif sélectionnera jusqu'à 10 intrapreneurs à l'issue de la journée.

Les intrapreneurs retenus entreront ensuite en phase d'incubation de septembre à novembre 2025 : ils bénéficieront pendant 9 semaines d'un accompagnement pour consolider leur projet, élaborer une première ébauche de solution et la tester, évaluer la valeur ajoutée et l'impact environnemental. Ils pourront être détachés jusqu'à un jour par semaine, en accord avec leur hiérarchie.

En décembre 2025, les projets seront présentés devant un jury présidé par le Secrétaire général.

Enfin, dernière phase de l'incubateur, les intrapreneurs retenus bénéficieront d'une phase complémentaire d'accélération à partir de janvier 2026 et seront accompagnés sur une période de trois à six mois pour mettre en œuvre et déployer à grande échelle leur solution. Ils pourront également bénéficier d'un détachement adapté au besoin du projet et en accord avec leur direction.

Pour tout renseignement complémentaire, vous pouvez nous contacter à l'adresse suivante : symbiose@interieur.gouv.fr

> Réunions d'échange et de présentation

- Pour découvrir le programme SYMBI'Ose, échanger avec l'équipe et les participants des promotions précédentes, participez à l'une des visioconférences dédiée : **mardi 25 mars** de 11h00 à 12h00, **jeudi 10 avril** de 14h30 à 15h30 ou **vendredi 25 avril** de 14h00 à 15h00.

[Lien de connexion](#)

Pour en savoir plus :

Site du [développement durable](#) / [Appel à candidature 5^e promotion SYMBI'Ose](#)

[Post LinkedIn](#) publié par la DEPAFI

Besoin d'aide ?

Agents du périmètre du Secrétariat général,
le ministère met à votre disposition le numéro suivant :

La cellule d'écoute

Vous êtes victime ou témoin de discrimination
ou de harcèlement moral et sexuel :
En parler, c'est agir !

ALLO-DISCRI : 01 80 15 33 00
cellule-allo-discri@interieur.gouv.fr

Le départ en retraite pour carrière longue

Les personnes ayant commencé tôt leur carrière professionnelle, peuvent, sous certaines conditions, partir à la retraite avant l'âge légal (62/64 ans à terme).

Deux conditions sont à remplir :

- une durée d'assurance cotisée égale à la durée d'assurance requise pour sa génération ;
- une condition d'âge de début de carrière : avoir validé cinq trimestres (ou quatre trimestres si on est né au cours du 4^e trimestre) avant la fin de l'année civile au cours de laquelle est survenu son 16^e, 18^e, 20^e ou 21^e anniversaire.

Conditions remplies	avant 16 ans	avant 18 ans	avant 20 ans	avant 21 ans
Le départ est possible dès :	58 ans	60 ans	62 ans	63 ans

Les dispositions dérogatoires :

Les agents nés entre le 1^{er} septembre 1961 et le 31 décembre 1969 bénéficient de dispositions dérogatoires quant à l'âge de départ. Le nombre de trimestres requis reste celui de la génération de l'agent. Le tableau ci-dessous récapitule ces droits :

Date de naissance	Âge du droit à carrière longue	début d'activité avant début d'activité avant	Nb de trimestres cotisés requis
Du 01/09/1961 au 31/12/1961 inclus	58 ans	16 ans	169
	60 ans	20 ans	
1962	58 ans	16 ans	
	60 ans	20 ans	
Du 01/01/1963 au 31/08/1963 inclus	58 ans	16 ans	170
	60 ans	20 ans	
Du 01/09/1963 au 31/12/1963 inclus	58 ans	16 ans	
	60 ans	18 ans	
	60 ans et 3 mois	20 ans	
1964	58 ans	16 ans	171
	60 ans	18 ans	
	60 ans et 6 mois	20 ans	
1965	58 ans	16 ans	172
	60 ans	18 ans	
	60 ans et 9 mois	20 ans	
1966	63 ans	21 ans	
	58 ans	16 ans	
	60 ans	18 ans	
	61 ans	20 ans	
1967	63 ans	21 ans	
	58 ans	16 ans	
	60 ans	18 ans	
	61 ans et 3 mois	20 ans	
1968	63 ans	21 ans	
	58 ans	16 ans	
	60 ans	18 ans	
	61 ans et 6 mois	20 ans	
1969	63 ans	21 ans	
	58 ans	16 ans	
	60 ans	18 ans	
	61 ans et 9 mois	20 ans	
	63 ans	21 ans	

Comment déterminer le nombre de trimestres cotisés ?

Les trimestres cotisés sont des trimestres travaillés, mais certains autres trimestres, non travaillés, sont également pris en compte, ce sont les trimestres réputés cotisés.

Ainsi, sont pris en compte :

- jusqu'à quatre trimestres du service national, les périodes indemnisées par le régime général au titre de l'assurance maternité, jusqu'à quatre trimestres de chômage, jusqu'à quatre trimestres de maladie, jusqu'à quatre trimestres d'assurance vieillesse des parents au foyer ou des aidants.

Comment savoir si vous remplissez les conditions de départ ?

Vous pouvez demander un « entretien information retraite » au service des retraites de l'État en appelant le **02 40 08 87 65**. Cela vous permettra également d'avoir une estimation du montant de votre future pension. En effet, l'ENSAP ne permet pas d'avoir une estimation de votre pension pour les départs en carrière longue.

Les contacts et liens utiles :

ENSAP, pour vérifier vos données de carrière et de famille, réaliser une simulation de pension en autonomie :

<https://ensap.gouv.fr>

SRE [service des retraites de l'État] : <https://retraitesdeletat.gouv.fr>, rubrique « je contacte mon régime »

Tél. **02 40 08 87 65** (choix 2)

Portail inter-régimes : <https://www.info-retraite.fr>

RAFP : <https://www.rafp.fr>

Site Intranet de l'action sociale/Rubrique Retraite : <https://actionsociale.interieur.rie.gouv.fr/index.php/retraite>



VIE PRATIQUE

Achats en ligne : vérifier la fiabilité du site commerçant

Louer un gîte, réserver des billets, faire ses courses, s'abonner à un magazine, acheter des vêtements... Il est pratique de faire ses achats sur internet mais attention aux arnaques !

Les précautions à prendre mais aussi à qui s'adresser en cas de litige.

Quelques vérifications s'imposent avant de passer commande, assurez-vous de la légitimité du vendeur en vérifiant son identité et sa réputation en ligne. Consultez les conditions générales de vente et les [mentions légales](#) pour éviter les clauses abusives. La Direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes (DGCCRF) recommande d'« entrer le nom du site ou du produit sur un moteur de recherche, éventuellement associé avec le terme arnaque ».

Méfiez-vous des avis des consommateurs, il peut s'agir de faux avis positifs rédigés par le professionnel (ou par une agence) ou d'avis négatifs postés par la concurrence, même si la pratique des faux commentaires est interdite en France.

Au moment de passer votre commande :

- méfiez-vous des offres trop alléchantes ;
- lisez attentivement le descriptif du produit (dénomination complète, taille ou mesures, composition, accessoires fournis ou non...). Ne vous contentez pas de la photo seule ;
- préférez un site européen ou français (ce qui permet de garantir le [droit de rétractation](#)). En cas de litige, vos recours contre des sites étrangers hors UE auront moins de chance d'aboutir.

À savoir : comme l'indique la DGCCRF, sachez qu'un site en « .fr » ne garantit pas qu'il soit édité par une société française. La lecture des mentions légales permet de lever toute ambiguïté.

Le paiement en ligne : avant de payer : vous devez pouvoir vérifier le détail de votre commande, son prix total et les frais de livraison afin de pouvoir corriger d'éventuelles erreurs. Si rien ne mentionne les délais de livraison, sachez que, par défaut, le site marchand dispose d'un délai de 30 jours pour acheminer la marchandise. Vérifiez également les cases pré-cochées et les paiements supplémentaires qui auraient pu être ajoutés à votre panier à votre insu.

Le consentement de votre commande se caractérise par un double clic :

- le 1^{er} clic permet de vérifier la nature et la composition de la commande et la possibilité de la modifier ;
- le 2^e clic permet de confirmer définitivement la commande (c'est la conclusion du contrat entre le site vendeur et l'acheteur).

Le paiement : assurez-vous que vous êtes sur une page sécurisée. Si c'est le cas, le « http:// » se transforme en « https:// », avec un « s » pour « secure » ; un cadenas fermé peut aussi apparaître dans la fenêtre de votre navigateur.

Il est recommandé d'accepter la double authentification auprès de votre banque pour effectuer vos achats (code reçu par SMS, clé digitale...).



Après validation du paiement : une fois votre paiement validé, vous devez recevoir une confirmation de votre commande listant les biens ou services achetés, le prix, la livraison ainsi qu'un formulaire de rétractation. Vérifiez que le montant débité sur votre compte correspond bien à la commande effectuée.

En cas de litige, quels recours ?

En cas de produit non conforme à la description, de problème de livraison, de remboursement non effectué, vous pouvez agir en contactant le service clientèle pour exposer votre problème. Dans un premier temps par téléphone puis par lettre recommandée avec accusé de réception (gardez une copie de tous vos échanges) si l'appel n'a pas été concluant.

Vous pouvez signaler tout problème rencontré lors de votre achat en ligne à la DGCCRF via le site [SignalConso](#).

Pour en savoir plus :

Source [Service-Public.fr](#)

Une campagne pour comprendre le rôle des maisons France services

Avez-vous entendu parler des maisons France services ?

Savez-vous à quoi elles servent et où les trouver ? Une campagne nationale de communication a démarré depuis novembre dernier pour donner une visibilité à ces services de proximité déployés depuis 2020 et l'aide qu'ils peuvent vous apporter dans vos démarches.

Vous avez une démarche administrative à réaliser et vous ne savez pas comment procéder ? Les maisons France services sont là pour vous aider. « Les services publics proches de vous, proches de chez vous ».

Quelle aide avec les maisons France services ?

Le réseau France services a été initié en 2019, à la suite du grand débat national, dans le but de « rapprocher les services publics des Français ».

Il existe aujourd'hui 2 753 maisons France services réparties dans toutes les régions avec 7 100 conseillers. Ce réseau permet de bénéficier d'un accompagnement de proximité gratuit et sans rendez-vous, à moins de 20 minutes de son domicile.

J'ai besoin d'aide pour remplir ma déclaration d'impôts, je dois faire une pré-demande pour ma carte d'identité, je souhaite demander une allocation sociale, je dois demander un remboursement de soins, je souhaite demander une aide à la rénovation, je fais face à un litige... Pour tous ces types de démarches, les conseillers France services ont une mission d'aide à l'usager.

Les conseillers France services vous accompagnent dans les démarches administratives en lien avec 11 partenaires nationaux :

Allocations familiales, France Titres (ex ANTS, établissement public du MI), l'Assurance retraite, l'Assurance maladie, le Chèque énergie, les Finances publiques, France Travail, France Rénov', la Mutuelle sociale agricole (MSA), La Poste, le ministère de la Justice [et l'URSSAF depuis janvier 2025].

Pour en savoir plus : Source [Service-Public](#)



DANS LES SERVICES

Tirage au sort solidaire de l'ATE 71, le 11 février 2025 : un moment convivial pour soutenir la lutte contre le cancer

Un tirage au sort a été organisé en échange d'un don pour la Ligue contre le cancer. Les participants avaient la chance de remporter l'un des 20 lots offerts généreusement par les partenaires locaux. Une initiative qui a non seulement permis de soutenir une cause importante, mais également de dynamiser l'esprit de solidarité entre les agents de l'ATE et de valoriser les produits locaux du département.

Le tirage au sort a suscité enthousiasme et joie parmi les participants, qui ont été heureux de pouvoir aider tout en ayant la chance de remporter des cadeaux variés. Il s'est suivi par un buffet gourmand préparé par le restaurant inter-administratif tout juste rénové.

Cette initiative a prouvé qu'il est possible de conjuguer solidarité, convivialité et promotion du territoire de manière ludique et efficace, et l'espoir que de tels événements continuent à se multiplier pour soutenir des causes tout aussi essentielles.

La Ligue contre le cancer remercie les 68 donateurs qui ont pu récolter 1 307 € et l'organisation de cette manifestation qui a permis de faire connaître les différentes actions de la Ligue sur le département.

Contact : Florence Poncelet - directrice adjointe du SGCD.

Mél. florence.poncet@saone-et-loire.gouv.fr



Résidence Le Néouvielle Saint-Lary, été 2025

Idéalement située au cœur du village de Saint-Lary, notre résidence, labellisée « Famille Plus », profite pleinement de l'ambiance authentique et animée de la station. Saint-Lary, c'est aussi des paysages préservés aux abords du Parc national des Pyrénées, à explorer en toute saison, une station thermale réputée et un patrimoine remarquable jalonnant les chemins de Saint-Jacques de Compostelle. Cette résidence dispose de 31 chambres, dont 25 familiales.

Dates d'ouverture : 7 juin au 20 septembre 2025.

Tél. : **05 62 39 43 88** - Mél. leneouvielle@fondationjeanmoulin.fr

Plus d'information : <https://www.fondationjeanmoulin.fr/les-residences-vacances/le-neouvielle/>



Résidence Les Ecureuils Font-Romeu, été 2025

Située en plein cœur de la forêt, à 1 800 m d'altitude, entourée des pics les plus emblématiques des Pyrénées Orientales, elle vous offrira une vue exceptionnelle sur tout le plateau Cerdan. Font-Romeu est une destination idéale pour vos vacances d'été. Cette résidence dispose de 45 chambres spacieuses avec terrasse ou balcon.

Dates d'ouverture : 6 juin au 27 septembre 2025.

Tél. : **04 68 30 16 01** - Mél. lesecuruils@fondationjeanmoulin.fr

Plus d'information : <https://www.fondationjeanmoulin.fr/les-residences-vacances/les-ecureuils/>



Parc résidentiel Le Domaine du Lac Aydat, printemps/été 2025

Niché dans un écrin de verdure, le Domaine du Lac vous accueille pour un séjour de détente, de relaxation et de découverte, à proximité immédiate du magnifique lac d'Aydat (850 m d'altitude), en plein cœur du Parc Naturel Régional des Volcans d'Auvergne et de la Chaîne des Puys, inscrite au patrimoine mondial de l'UNESCO.

Mobil-homes « confort » : disponibles en version 2 chambres et 3 chambres.

Mobil-homes « grand confort » : disponibles en version 2 chambres et 3 chambres.

Dates d'ouverture : 24 mai 2025 au 21 septembre 2025

Tél. **04 73 79 37 07** - Mél. ledomainedulac@fondationjeanmoulin.fr

Plus d'information : <https://www.fondationjeanmoulin.fr/les-residences-vacances/le-domaine-du-lac>



Lagrange Vacances

Ventes privées « campings » ! En famille ou entre amis, les vacances de printemps puis d'été sont l'occasion rêvée de découvrir nos nouvelles destinations « campings » et de profiter pleinement des différentes activités. Des remises proposées jusqu'à -32 % pour des séjours à partir du 5 avril 2025 et jusqu'au 25 octobre 2025.

Réservation du 17 février 2025 au 31 mars 2025.

Offre cumulable avec vos autres avantages et remise partenaire.

Plus d'information : https://billetterie.fjm-loisirs.fr/s/50749_360140_lagrange-vacances



Goélia

Vos vacances d'été 2025 à la montagne !

1 semaine achetée = 1 semaine offerte pour toute réservation avant le 31 mars 2025.

A cumuler avec votre remise partenaire de -10 %.

Plus d'information : https://billetterie.fjm-loisirs.fr/s/50749_360135_goelia

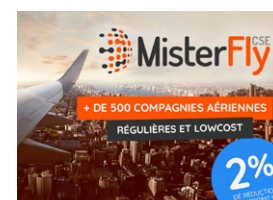


MisterFly

Misterfly est un site de réservation de billets d'avion dans le monde entier 100 % français et 100 % innovant !

Vous bénéficiez d'une réduction incluse dans les tarifs et vous pourrez également accéder aux options « Flex », une exclusivité Misterfly, qui permettent de rendre votre billet d'avion remboursable en cas d'annulation de votre part avant le départ.

Plus d'information : https://billetterie.fjm-loisirs.fr/s/50749_360148_misterfly-ce



Hôtel pour tous

Hôtel pour Tous est un site de réservation d'hébergements hôteliers et locatifs en France et à l'étranger à la navigation fluide et intuitive.

Du 2 étoiles au 5 étoiles luxe, Hôtel pour tous met à votre disposition un très large choix d'hôtels, appart-hôtels, appartements et locations de vacances à travers le monde à tarifs négociés, et réservables à la nuitée.

Depuis 2013, plus de 3 millions de voyageurs ont fait confiance à Hôtel pour Tous pour le choix de leur hébergement de vacances.

Plus d'information : https://billetterie.fjm-loisirs.fr/s/50749_360137_hotel-pour-tous



Nemea

Offre spéciale Montagne été 2025 ! Une semaine achetée = une semaine offerte de mai à août 2025. Réservable jusqu'au 15 avril 2025.

Plus d'information : https://billetterie.fjm-loisirs.fr/s/50749_360153_nemea



Du côté de l'ANAS...

« **Vacances ANAS 2025 : la réservation en ligne est désormais possible !**

Rendez-vous sur le site www.anas.asso.fr et réservez votre séjour directement sur les différents villages vacances.

Une vidéo explicative est accessible pour vous détailler le mode opératoire très simple et intuitif.

A très bientôt dans les villages vacances de l'ANAS ! »



ACTION SOCIALE

La fondation Louis Lépine a fêté son 75^e anniversaire !

La fondation Louis Lépine a vu le jour le 21 février 1950.

Dans le contexte des difficultés de l'après-guerre, l'accompagnement social des personnels de la préfecture de Police et de leurs familles est une priorité.

La création de la fondation répond à cet objectif qui, à travers les années, a évolué mais demeure d'actualité.

L'équipe de la fondation est fière de célébrer 75 ans d'engagement, de solidarité et d'actions menées au bénéfice des personnels de la préfecture de Police et de leurs familles !

Pour marquer cet anniversaire, un logo "spécial 75 ans" a été créé.

Il signera les communications de la FLL tout au long de l'année 2025.

La fondation remercie ses ayants droit, partenaires, donateurs, collaborateurs et sympathisants, pour leur fidélité depuis toutes ces années !



Nutrition : manger de saison chaque mois !

Au-delà de leur impact écologique moindre (réduction des transports et des équipements nécessaires à leur conservation), la consommation des fruits et légumes de saison, c'est aussi de meilleurs apports nutritionnels, sans oublier le goût !

Pour en savoir plus :
Site Santé publique France :
www.mangerbouger.fr





Et si vous profitez d'un **SPRING BREAK** à petits prix dans nos Villages Vacances

NOS 9 VILLAGES VACANCES :

RIVESALTES (66)
ARCACHON-GUJAN (33)
TREVENEUC (22)
CAMIERS (62)
HYÈRES (83)
LES MOUTIERS (44)
FABREGAS (83)
CANNES-LA-BOCCA (06)
ST QUAI PORTRIEUX (22)

Exemple 1 :
Village d'ARCACHON
1 semaine en gîte
3 personnes
295 €

Exemple 2 :
Village de FABREGAS
1 semaine en Mobil Home
4 personnes
275 €

**Réservation directement
en ligne sur notre site**



- ✓ Présentation de nos Villages Vacances
- ✓ Disponibilités des centres et tarifs
- ✓ Paiement des arrhes de réservation



REJOIGNEZ-NOUS

ANAS.ASSO.FR



DES VACANCES D'ÉTÉ ACCESSIBLES À TOUS

NOS 9 VILLAGES VACANCES :

RIVESALTES (66)
ARCACHON-GUJAN (33)
TREVENEUC (22)
CAMIERS (62)
HYÈRES (83)
LES MOUTIERS (44)
FABREGAS (83)
CANNES-LA-BOCCA (06)
ST QUAI PORTRIEUX (22)

Exemple 1 :
Village des Moutiers
1 semaine en gîte
4/6 personnes
649 €

Exemple 2 :
Village de Rivesaltes
1 semaine en Mobil Home
4 personnes
519 €

**Réservation directement
en ligne sur notre site** >>>>

- ✓ Présentation de nos Villages Vacances
- ✓ Disponibilités des centres et tarifs
- ✓ Paiement des arrhes de réservation



REJOIGNEZ-NOUS

ANAS.ASSO.FR



Jusqu'au 27 mars de 11h30 à 13h30 > Journées de rencontre avec « La Fondation des Femmes »

La fondation sera présente au kiosque solidaire de Kawaa à l'immeuble Lumière - 40 avenue des Terroirs de France, Paris 12^e.

Venez découvrir leurs actions en faveur des droits des femmes et de la lutte contre les violences sexistes et sexuelles. C'est l'occasion de poser toutes vos questions, d'échanger avec elles et de voir comment vous pouvez agir à votre échelle ».

> Mercredi 2 avril 2025 > Journée mondiale de la sensibilisation à l'autisme

L'occasion de mieux faire connaître les troubles du spectre de l'autisme afin de mieux accueillir dans notre société les personnes qui en souffrent et leurs proches.



> Lundi 7 avril 2025 > Journée mondiale de la santé

Chaque année, le 7 avril, des centaines d'organisations célèbrent la Journée Mondiale de la Santé. Des manifestations de sensibilisation sont organisées dans le monde entier, visant à mieux informer les opinions publiques à propos de la morbidité, la mortalité et la souffrance.

> Jeudi 10 avril 2025 > Formation spécialisée du comité social d'administration ministériel (FS CSA Préfectures / SGCD)

Salle des Commissions à 14 h 30 - Immeuble Lumière - 40, av. des Terroirs de France - Paris 12^e.



DÉPART/ARRIVÉE

> SDASAP/DRH

> Départ :



Émilie Roseau, assistante de communication et correspondante de l'action sociale pour la DRH à la Mission Information Animation de l'action sociale (MIAAs) a rejoint la CRS n°3 à Quincy-sous-Sénart.